

DECRET N° 82-285 du 31 Août 1982

chargeant le Camarade Gédéon DASSOUNDO,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative, de l'intérim du
Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre
des Enseignements Maternel et de Base
pour compter du 1er Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade
ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la
République pour compter du 5 Juillet 1982,

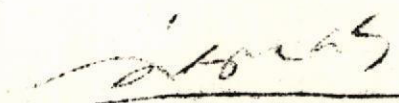
D E C R E T E :

Article 1er. - Du 1er au 15 Septembre 1982, le Camarade Gédéon
DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopé-
rative assurera l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel
et de Base pendant la période de congé du Camarade Moussa ALI
TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1982

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé de
l'intérim,


ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MDRAC-MEMB 6
PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 SGG 4 JORPB 1.-